

**Convention de Jumelage Scolaire
entre
L'Institut National de Jeunes Sourds de Paris
et
L'Ecole pour Sourds rattachée à l'Université de Tsukuba**

L'Institut National de Jeunes Sourds de Paris (France) et l'Ecole pour Sourds rattachée à l'Université de Tsukuba (Japon) s'engagent par cette convention de jumelage à tisser des liens scolaires et éducatifs. Ce partenariat s'accorde sur les points suivants :

- 1- Les deux écoles s'engagent à coopérer dans un esprit de compréhension et de bienveillance mutuelle, et à renforcer les liens d'amitié, favorisant l'esprit d'ouverture et les échanges d'expériences.
- 2- Grâce une coopération étroite, les deux écoles s'engagent à des échanges de travaux d'élèves, de publications pédagogiques, de lettres sur support vidéo, de courrier, de courriers électroniques et organiseront des séjours de professeurs et d'élèves dans chacune des deux écoles dans un futur proche.
- 3- A travers de telles activités, les deux écoles participeront à l'effort d'amitié entre le Japon et la France et contribueront au développement de l'éducation scolaire, sociale, professionnelle des enfants sourds des deux nations.
- 4- Chaque école prendra en charge ses propres dépenses pour un échange international.
- 5- Cette convention est signée pour une durée de cinq ans et pourra être renouvelée pour à nouveau cinq ans si les deux parties en sont d'accord.

Paris, le 22 septembre 2003

La Directrice
Ecole pour Sourds
Université de Tsukuba
Ichikawa – Japon

Madame Sawa Saïto

Sawa Saïto

La Directrice
Institut National de Jeunes Sourds
Paris - France.

Muriel Le Jeune
Madame Muriel Le Jeune